

Début de l'enquête publique pour la création du premier télécabine d'Île-de-France, le Câble A.

Après la phase de concertation continue qui a permis aux habitants et acteurs du territoire d'être informés des évolutions apportées au projet, un nouveau temps fort de la vie du projet débute à partir du 25 mars 2019 et pour 6 semaines : l'enquête publique.

À partir du lundi 25 mars : cap sur l'enquête publique !

Dès le 25 mars, et pour une durée de six semaines, les habitants et acteurs du territoire sont invités à prendre part à l'enquête publique afin d'exprimer leurs avis et remarques sur le projet ! L'enquête est menée sous l'égide d'une commission d'enquête qui est chargée de s'assurer de la bonne information du public, du bon déroulement de la procédure et de recueillir les observations du public. Elle débouchera, si l'avis rendu par la commission est favorable, à la déclaration d'utilité publique du projet – qui sera émise par le Préfet.

Toutes les informations sur le projet sont ici : www.cable-a-televel.fr

Les objectifs de l'enquête publique :

- Présenter au public les caractéristiques du projet ;
- Recueillir l'expression du plus grand nombre afin d'apporter des éléments d'information utiles à l'appréciation du projet ;
- Mettre en compatibilité des documents d'urbanisme des communes du tracé ;
- Permettre de déclarer l'utilité publique du projet.

Le déroulement de l'enquête publique :

L'enquête publique : une étape indispensable pour le projet

Une nouvelle phase d'information et d'échange avec le public, sur un projet détaillé.

